

12 décembre 2024

**Conseil municipal**

**Séance extraordinaire du 12 décembre 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 12 décembre 2024 à 16 h, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Marianne Lambert, Lyne Poitras (en virtuel), Mélanie Dufresne (en virtuel), Jessica Racine-Lehoux (arrivée à 16 h 05) et Annie Surprenant ainsi que messieurs les conseillers, Sébastien Gaudette (en virtuel), Marco Savard (en virtuel) et Jérémie Meunier (en virtuel) sont présents. Enfin, madame la mairesse Andrée Bouchard est présente et préside la séance.

Madame la conseillère Patricia Poissant et messieurs Jean Fontaine, François Roy sont absents.

Monsieur Daniel Dubois, directeur général et Pierre Archambault, greffier, sont présents.

- - - -

Madame la mairesse constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 16 h.

**ORDRE DU JOUR**

**CM-E-20241212-2**

**Adoption de l'ordre du jour**

---

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et préadressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 6 décembre 2024 qui leur a été signifié dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

**RÈGLEMENTS**

**CM-E-20241212-17.1**

**Adoption du règlement n° 2334**

---

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 2334 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Claire Charbonneau a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 2334 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2025 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**CM-E-20241212-17.2**

**Adoption du règlement n° 2335**

---

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 2335 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Claire Charbonneau a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Annie Surprenant

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 2335 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 1760 relatif à la tarification dans le but d'y apporter des modifications quant aux tarifs ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

12 décembre 2024

Madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux prend son siège ainsi que la salle des délibérations.

**CM-E-20241212-17.3**

**Adoption du règlement n° 2338**

---

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 2338 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Marianne Lambert a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 2338 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 2166 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC**

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-E-20241212-20**

**Levée de la séance**

---

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert

Que la présente séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 07

---

Andrée Bouchard  
Mairesse

---

Pierre Archambault  
Greffier